

## **Histoire des conflits sociaux, du syndicalisme et des mouvements sociaux et sociétaux au XX<sup>e</sup> siècle, en Europe occidentale**

Corollaire du développement du travail ouvrier en usine ou en atelier, le développement du syndicalisme et des conflits du travail accompagne le XX<sup>e</sup> siècle européen. Durant le XX<sup>e</sup> siècle, l'emploi ouvrier et industriel se développe jusqu'à atteindre dans les années 1960', son apogée. Des pays comme la Belgique, l'Allemagne, les Pays-Bas et la Grande-Bretagne présentent des taux de très forte industrialisation et la proportion des ouvriers au sein de la société y est plus forte qu'ailleurs. Dans la plupart des pays européens, le droit syndical est reconnu durant le XIX<sup>e</sup> siècle ou au plus tard durant le début XX<sup>e</sup> siècle. La confrontation des intérêts des classes ouvrières et patronales s'est portée sur le champ politique avec la naissance puis le renforcement des partis socialistes au XIX<sup>e</sup> siècle. Dans le cas des pays de l'Europe du Nord, l'enracinement du mouvement ouvrier dans la religion chrétienne est solide et perdure au XX<sup>e</sup> siècle, en concurrence avec le socialisme. Dans certains cas, le syndicalisme chrétien est interconfessionnel, tantôt il est très segmenté (calviniste, catholique, etc.). Après la Révolution russe de 1917 et la Première Guerre mondiale, la naissance d'un parti communiste dans la plupart des pays européens dans les années 1920 et de syndicats s'y rattachant, l'opposition entre mouvement ouvrier et employeurs se renforce et s'institutionnalise. Toutefois, il ne faudrait pas limiter le phénomène syndical aux seuls ouvriers de l'industrie, d'autres catégories de salariés s'organisent à leur tour sous forme de syndicats : les agriculteurs, les ouvriers agricoles<sup>1</sup>, les employés de commerce, de bureau, les fonctionnaires, les techniciens, les ingénieurs et même certaines professions libérales. Les modalités de syndicalisation varient selon les pays, mais aussi les catégories sociales, toutefois, à certains moments, les différentes composantes se fondent en un mouvement unique de revendications, comme ce fut le cas en France en 1936 ou en 1968. De même, les conflits du travail n'engendrent pas forcément une syndicalisation massive ou un recours à la grève systématique. En fonction des cultures nationales, des configurations politiques et des organisations économiques et sociales diverses situations sont observables en Europe occidentale. D'autres types de mouvements sociaux liés à d'autres revendications que celles liées au travail se multiplient et atteignent une grande ampleur, durant le XX<sup>e</sup> siècle : les mouvements féministes, les mouvements pacifistes et écologistes.

## **I- Les conflits du travail, syndicats et syndicalisation en Europe occidentale**

Le dossier est constitué de 4 documents : le tableau n°1 relate les taux de syndicalisation en Europe et aux Etats-Unis et au Japon entre 1900 et 1980, le tableau N°2 établit les effectifs et l'appartenance des centrales syndicales en 1969 de façon comparative en Europe. Le 3° document est une photographie de grévistes, elle montre le débrayage sur les chaînes à Renault Billancourt en 1964, la photographie est de Gérard Blondeau. Le document N°4 est une autre photographie, celle de femmes anglaises, ouvrières chez Ford, en 1984. Nous étudierons, en nous appuyant sur ces documents, d'abord la hausse de la syndicalisation des salariés, puis nous analyserons les types de syndicats et de syndicalisme pratiqués, enfin nous examinerons les conflits du travail et les formes collectives d'action.

### **1- Une hausse généralisée de la syndicalisation des salariés**

(Voir le **tableau 1**, ci-dessous sur les taux de syndicalisation par pays sur un siècle.)

Par rapport à d'autres caractéristiques, la société européenne présente sur le front syndical et celui de l'organisation des contestations liées au travail un profil plus contrasté. Les divergences se sont même accentuées. Les organisations ouvrières renforcent leur implication dans les sociétés européennes. Globalement on peut dire qu'avant 1914, le taux de syndicalisation moyen (par rapport au nombre de salariés) se situait à 10% et que dans les années 1970 il se situe à 41%. L'histoire syndicale est mouvementée et on constate selon les pays et selon les périodes de fortes amplitudes du nombre de syndiqués. En 1920, un tiers des salariés en Europe occidentale est syndiqué, après la flambée des engagements après la démobilisation de la I°GM. En revanche, de 1930 à la 2° Guerre mondiale, la crise syndicale est grave et on compte une perte d'effectifs syndicaux de l'ordre d'un quart à un tiers, si l'on prend en compte la perte du droit syndical et sans prendre en compte les corporations rétablies dans les pays fascistes, nazi et vichyste. La France présente un cas à part avec la vague de syndicalisation exceptionnelle qu'elle connaît pendant le Front Populaire.

De la fin de la 2°G.M aux années 60, les effectifs remontent en flèche avec 34 millions en 1950 et se consolident autour de 42 millions de syndiqués en 1970. Ces chiffres globaux cachent des variations importantes, comme le montre **le tableau 1** :

**Document N°1 : Tableau sur les taux de syndicalisation.**Taux de syndicalisation en Europe Occidentale,  
États-Unis, Japon, Canada et Australie, 1900-1980

	1900	1910	1920	1930	1940	1950	1960	1970	1980
Belgique	..	5	41	28	39	51	60	65	80
Danemark	13	15	35	32	42	52	60	63	69
Allemagne (après 1950 Rép. féd.)	5	18	53	34	—	33	37	36	38
Finlande	..	..	21	12	8	32	27	58	86
France	5	8	14	15	13	31	..	31	32
Grèce	..	..	..	..	..	..	..	—	..
Royaume-Uni	13	15	45	25	33	44	44	49	53
Irlande	..	..	..	..	..	..	..	53	59
Italie	..	3	22	—	—	72	41	45	62
Pays-Bas	..	13	30	25	..	44	42	..	39
Norvège	3	8	20	18	34	51	62	62	59
Autriche	3	7	59	47	—	67	66	63	60
Portugal	..	..	..	..	—	—	—	—	40
Suède	5	8	28	36	54	68	73	80	93
Suisse	2	9	26	23	25	39	36	33	37
Espagne	..	..	..	31	—	—	—	—	52
Europe Occidentale (Pays sans interdiction de syndicats)	..	12	36	27	29	44	42	44	50 <sup>a</sup>
Europe Occidentale (tous pays)	..	..	..	24	15	41	39	41	..
États-Unis	4	10	17	12	27	32	31	30	28
Canada	..	..	21	18	20	36	39	39	39
Japon	..	..	..	..	42	..	..	35	32
Australie	9	25	42	44	40	56	55	51	54

— = interdiction des syndicats

.. = données non disponibles

a : Estimation 1977-1980

En Belgique, en Autriche et dans les pays scandinaves, ils ont augmenté, jusqu'à une moyenne de 60% pour les années 1970. Les records de syndicalisation sont observables en Suède avec un chiffre de 80% en 1970 ! Dans ces cas, le syndicat organise la défense des intérêts de salariés, mais aussi, gère la protection sociale et souvent contrôle le marché du travail du secteur. Dans un certain nombre de pays, les effectifs parviennent et se maintiennent à la moitié des salariés en GB, Allemagne, et aux Pays-Bas. La France présente un taux de syndicalisation exceptionnellement importants lors de périodes fastes pour les syndicats : 1936, 1945-1947, 1968-1973, (ce que le tableau ne montre pas ! car les dates ont été choisies en fonction de tous les pays, par décennie) sinon ses effectifs sont plutôt en dessous de la moyenne. La densité syndicale belge est trois fois supérieure à celle de la France. En Espagne, Grèce et Portugal, le retour tardif à la démocratie est accompagné par une reprise de la vie syndicale lente, d'où le taux de syndicalisation limité en Grèce en 1970 par exemple.

## 2- Types de syndicats et de syndicalisme

Pour les pays d'Europe du Nord-Ouest, le syndicalisme qui se développe est surtout un syndicalisme réformiste, de négociation davantage que de confrontation. Dans ces pays, souvent le parti socialiste ou démocrate est très proche du syndicat, comme c'est le cas en Grande-Bretagne entre le Labour Party et les TUC (*Trade Union Congress*). Les syndicats chrétiens de Belgique, des Pays-Bas ou d'Allemagne sont également proches des partis socialistes ou démocrates. Se constitue surtout un véritable réseau entre les syndicats, les mutuelles, les coopératives, les partis socialistes ou démocrates-sociaux qui sont les différents satellites des organisations ouvrières. En gérant le social, les organisations ouvrières s'attirent de nouveaux adhérents et s'installent durablement dans l'organisation sociale de leurs pays. Il s'agit du « syndicalisme à bases multiples » ; celui que les syndicalistes français révolutionnaires appelaient le « syndicalisme boutique ».

Dans le cas très différent du mouvement syndical français et italien, au début du XX<sup>e</sup> siècle, leur syndicat ouvrier dominant se réclame d'une idéologie révolutionnaire, en faveur des actions directes (grève générale, sabotage) davantage qu'en direction des négociations. Après la Première guerre mondiale, la CGT française se scinde en deux, la CGT réformiste dirigée par Léon Jouhaux (qui siège dans plusieurs instances de l'OIT) et la CGTU (unitaire) qui est proche des communistes. Dans le cas de l'Italie la période fasciste représente une période très singulière durant laquelle, le syndicalisme est peu à peu interdit et remplacé par le corporatisme, avec privation des libertés mais défense supposée des intérêts professionnels. Durant cette période, les organisations corporatistes jouent un rôle dans les mutuelles et les organismes paritaires, en dehors de toute liberté bien sûr. Il en va de même dans l'Allemagne nazie, avec une politique très répressive et la déportation des opposants syndicalistes.

En 1919, les différents syndicats et fédérations internationales se retrouvent dans une Fédération syndicale internationale (FSI) réformiste qui participe aux discussions avec l'OIT. De leur côté, les Employeurs industriels sont amenés à se regrouper dans l'Organisation internationale des Employeurs industriels (OIEI).

Dans l'entre-deux-guerres, d'autres catégories sociales s'intéressent au syndicalisme : les employés de bureaux, de commerce, les ingénieurs, les techniciens se constituent des syndicats. Ainsi en France, la CFTC (Confédération française des travailleurs chrétiens) naît en 1919, dans les milieux des ouvriers et ouvrières catholiques du textile, des employés de commerce et de bureaux ; les ingénieurs catholiques les rejoignent. Ce syndicalisme rejette la lutte des classes et reste modéré dans ses actions grévistes (-de 2% des grèves entre 1919 et 1935), tout en se montrant réservé par rapport à l'organisation

scientifique du travail. En France, les fonctionnaires qui n'avaient pas le droit de se syndiquer avant la réforme de Joseph Paul-Boncour de 1924, avaient trouvé des manières de contourner cette interdiction en créant des « sociétés », des « associations », des « comités ». A partir de 1924, ils vont pouvoir se syndiquer et le secteur de l'enseignement, comme celui des « Postes et Télégraphes » forment des bataillons importants de syndiqués, hommes et femmes. En 1928, par réaction combattive contre le gouvernement et sa loi des Assurances sociales qui envisageait de supprimer ou contrôler la médecine libérale, les médecins fondent leur confédération syndicale (Confédération des syndicats médicaux de France) qui rassemble très majoritairement les médecins. La Confédération défend la médecine libérale. Cette CSMF est dissoute en 1940 par l'État de Vichy qui la remplace par l'Ordre des Médecins qui défendra également la médecine libérale.

La grande question des années trente, à cause de la crise notamment, est celle de la place de l'État et des partenaires sociaux par rapport à cet État. L'idée du corporatisme, c'est-à-dire d'un rôle politique et représentatif des syndicats d'employeurs et de salariés est à l'ordre du jour. Selon les climats politiques, elle peut aboutir au corporatisme autoritaire dans le cas des régimes nazi, fasciste, vichyste et salazariste. Dans le cas de la démocratie belge, néerlandaise ou française (à part Vichy), c'est une voie plus négociée dans laquelle les conventions collectives sont particulièrement développées. C'est l'époque où sont fondées certaines institutions comme le Conseil économique et social en France né en 1924 ou le tripartisme pour le fonctionnement de l'Organisation internationale du travail instituée en 1919.

Après 1945, une opposition forte se développe entre les syndicats centralisés du Nord et du centre de l'Europe et les syndicats organisés par la base, de type britannique. Dans le cas des syndicats centralisés, les actions sont rarement spontanées et les bureaux syndicaux sont puissants. Dans le cas des syndicats britanniques, les délégués d'entreprise et les militants jouent un rôle plus important. Les fonctionnaires et les professions libérales se tiennent à l'écart des syndicats unifiés dans les pays du Nord et du centre de l'Europe. Tandis qu'en Belgique, en France ou en Italie, les organisations représentant ces catégories de salariés se rapprochent ou se divisent sur des bases politiques, davantage que professionnelles.

Aux Pays-Bas et en Belgique, les syndicats pluralistes sont rétablis après 1945 et la concurrence avec le nouveau syndicat communiste est de courte durée. En Grande-Bretagne, en dépit de la proximité des syndicats et du Labour Party, les syndicats s'en tiennent aux négociations et ne cogèrent pas les établissements récemment nationalisés par le gouvernement travailliste Attlee après la Seconde Guerre mondiale. La force numérique des syndicats allemands, comme DGB ou IG- Metal, leur assure des finances très solides et leur permet de faire durer longtemps les grèves entreprises.

Le mouvement ouvrier devient une force constitutive des États –providence, à partir de l'après Seconde Guerre mondiale, lorsque les systèmes de protection sociale se mettent en place. Dans certains cas, comme en Allemagne, en Belgique et aux Pays-Bas, les syndicats cogèrent les systèmes.

La diversité idéologique des syndicats se maintient durant toute la période. Dans les années 1970', **le tableau N°2** ci-dessous nous renseigne sur la répartition politique ou religieuse des syndicats en Europe de l'Ouest. On peut observer que là où il n'y a qu'une centrale syndicale, les effectifs sont les plus importants, c'est le cas du Royaume-Uni. Dans le cas de l'Italie, les trois tendances, communiste CGIL, (Confédération générale italienne du travail née en 1946), chrétienne (CSIL, *Confederazione Italiana Sindacati Lavoratori* fondée en 1950) et social-démocrate (UIL Union italienne du travail, née aussi en 1950) se partagent des effectifs exceptionnellement importants pour l'Italie qui coïncide avec le pic de syndicalisation de tout le XX<sup>e</sup> siècle pour le pays. Toutes les centrales ne sont pas évoquées dans ce tableau, la France connaissant un émiettement particulièrement fort en même temps qu'un regain syndical dans les années 1970. Après la 2<sup>e</sup> GM, la France voit une nouvelle scission de la CGT avec la naissance de CGT-FO en 1947 (et maintien de la CGT), la naissance de la CFDT en 1964 et le maintien de la CFTC. La CFDT se déconfessionnalise (c'est-à-dire rejette son affiliation chrétienne) et adopte un programme autogestionnaire socialiste (1964/1968). A partir de 1968, et durant les premières années 1970', on assiste à un retour de l'idée de lutte des classes. Les conflits du travail sont très nombreux, au moment où les ouvriers sont en voie d'accéder à la société de consommation. De nouveaux mouvements sociaux se dessinent, comme le mouvement de libération des femmes et celui-ci remet en question le mouvement ouvrier jugé machiste. On peut le voir au sein du conflit « Lip ».

*Je vous recommande le visionnage de « Les Lip, l'imagination au pouvoir » qui est un film documentaire français réalisé par Christian Rouaud, sorti au cinéma en 2007. Il revient sur la grève ouvrière la plus emblématique de l'après Mai 68, la grève de l'usine Lip située dans le quartier de Palente à Besançon (Doubs). On y découvre le déroulement de cette lutte d'un nouveau genre, à travers les témoignages des principaux protagonistes de l'époque et des images d'archive.*

**Document N° 2 : Tableau sur les effectifs et l'appartenance des centrales syndicales en 1969 :**

Effectifs estimés des syndicats européens intéressant le secteur secondaire en 1969

	nombre de syndiqués	principales centrales
Belgique	2 000 000	CSC (catholique) FGTB (social-démocrate)
France	4 000 000	CGSLB (libérale) CGT (communiste) CFDT (socialiste) FO (Social-démocrate) CFTC (chrétienne)
Italie	6 000 000	CGC (cadres) CGIL (communiste) CISL (chrétienne)
Luxembourg	45 000	UIL (Social-démocrate) CGT (Social-démocrate)
Pays-Bas	1 500 000	CLSC (catholique) NVV (Social-démocrate) NKV (catholique) CNV (protestante)
R.F .Allemagne	8 000 000	DGB (Social-démocrate) CGD (chrétienne-démocrate)
Royaume-Uni	10 000 000	TUC (Social-démocrate)

D'après J.D. Reynaud, *Les syndicats en France*, t. 2

### **3- Conflits du travail, acteurs, grèves et formes d'action collectives**

Les formes typiquement européennes des conflits s'imposent au cours du XX<sup>e</sup> s, comme la grève, la manifestation, mais aussi la négociation. Le mouvement gréviste a démarré à grande échelle et de façon de plus en plus organisée au XIX<sup>e</sup> siècle, durant la Première Guerre mondiale et les années vingt. Le mouvement gréviste est fluctuant avec des périodes d'intensité et des périodes plus atones. En France, les périodes très actives sont 1917, 1919-20, 1936, 1947-1948, 1968-1973. On observe, à la suite de Michelle Perrot (grande historienne du mouvement ouvrier avant de développer l'histoire des femmes), qu'en période de conjoncture favorable, le mouvement est offensif et souvent gagnant. C'est le cas du mouvement des années vingt dans beaucoup de pays, même si s'ajoute aux revendications salariales une forte charge politique liée à la révolution russe et au communisme naissant. C'est le cas dans les années de prospérité des années 1950 et 1960. A l'inverse, les périodes de crise comme les années 30 ne sont pas favorables au mouvement revendicatif, les grèves y sont moins nombreuses et surtout moins gagnantes ; la concurrence sur le marché du travail et la crainte du chômage sont des freins importants. Dans ce cadre, les grèves du Front Populaire sont une

exception. Durant le XX<sup>e</sup> siècle, dans l'immédiat après-guerre en 1919, mais aussi en 1945, les conflits du monde ouvrier sont très largement politiques et s'expriment à la fois dans la sphère du travail et celle du politique. Ce phénomène se retrouve dans les années 60-70, durant lesquelles les pays européens ont connu des grandes vagues de grèves présentant des caractéristiques communes.

Les pays d'Europe occidentale ont globalement mis en avant la revendication et la négociation avant la grève. La grève le plus souvent sanctionne l'échec des négociations préalables. L'action la moins visible, mais la plus importante et la plus pratiquée par les syndicats en Europe occidentale a été la négociation avec l'État ou avec les syndicats patronaux d'accords concernant les salaires, le temps de travail, la représentation syndicale, la protection sociale. Les syndicats comme les TUC anglais en étaient particulièrement fervents défenseurs, *collective bargaining*, tout comme les syndicats des pays scandinaves ou les syndicats belges et allemands. En France, plus rare, cette démarche est cependant particulièrement à l'œuvre à la suite du grand mouvement social de 1936, avec les conventions collectives qui sont négociées et signées dans des centaines de branches et d'entreprises. A ce titre, les syndicats jouent le rôle de régulateur social.

Les acteurs des conflits du travail passent également outre les syndicats. Ce sont dans ce cas des ouvriers, des ouvrières, des employé-e-s, des fonctionnaires qui prennent l'initiative d'un conflit du travail, d'une grève, d'une manifestation. Dans certains cas, le syndicat cherche à encadrer le mouvement déclenché, à le canaliser. Les hommes sont particulièrement impliqués dans les syndicats et les grèves, comme l'illustre la photographie (**document 3**) des ouvriers de chez Renault à Boulogne Billancourt qui « débrayent » (c'est-à-dire qui déclenchent le mouvement) en 1964. La photographie montre les hommes en tenue de travail (en «salopette» facilement identifiable, ou en « bleu »), en train de marcher, rassemblés, un air victorieux saisi par le photographe. L'usine Renault Billancourt est à cette époque doublement emblématique du mouvement ouvrier français : usine d'hommes surtout, de mécaniciens, de fraiseurs-tourneurs, d'ajusteurs, d'ouvriers qualifiés ; c'est aussi un bastion syndical, notamment de la CGT et c'est aussi une vitrine de l'État-patron. La photographie est celle des syndicalistes forts de leurs droits et défenseurs de la classe ouvrière toute entière ; photographie réalisée par un photographe acquis à leur cause. La grève est surtout le fait d'ouvriers qualifiés. La photographie montre des hommes blancs parmi lesquels il n'y a sans doute pas d'immigrés. Il y aura des grèves d'ouvriers immigrés dans la décennie suivante.

Document N° 3 : Photographie de grévistes : Le débrayage sur les chaînes à Renault Billancourt en 1964, photographie de Gérard Blondeau, photographe engagé auprès des CGTistes.



Les hommes font grève...Mais ils ne sont pas les seuls ! En 1917, les femmes sont en tête du mouvement gréviste à Paris, mais aussi à St Etienne, ou à Besançon. Durant le XX<sup>e</sup> siècle, même si leur participation aux syndicats est moindre que celle des hommes (et surtout leur participation à l'appareil syndical), les femmes n'en participent pas moins aux grandes grèves interprofessionnelles de 1936 ou 1968 par exemple, en France, mais aussi en Italie en 1968. Certains mouvements leur sont spécifiques, lorsque la branche, ou l'entreprise sont surtout féminines. Cette action gréviste ou syndicale va de pair avec le taux du travail féminin, variable selon les pays. En Grande-Bretagne, où le *marriage-bar* est encore présent dans les années 1960, beaucoup de femmes travaillent cependant en usine et **le document 4** est éclairant sur le sujet. La photographie montre deux femmes devant l'usine Ford à Dagenham, en Angleterre en 1984. Elles sont en grève pour la revalorisation de leur salaire et la reconnaissance de leur qualification, dans une période où les luttes défendent surtout les emplois, époque de Margaret Thatcher, époque où de longs conflits, comme ceux des mineurs, se figent dans un bras de fer politique que les ouvriers et les salariés perdent. Elles brandissent des pancartes « n'oubliez pas la grève de 1968 ». Elles rappellent une grève mythique à laquelle elles avaient participé dans leur jeunesse, celle de l'atelier de sellerie de l'usine automobile Ford, dont le syndicat tenu par des hommes avait négligé les droits des femmes. En 1968, l'atelier féminin de sellerie s'était lancé dans un double mouvement de revendication : hausse des salaires en faisant reconnaître leurs qualifications et l'opposition au machisme, qu'il soit celui de

syndicat, de leur patron, de leurs collègues ou de leur mari. Les ouvrières font leur apprentissage politique et syndical au cours de cette lutte. Elles ont combattu l'inégalité professionnelle homme – femme et ont fini par obtenir dans l'entreprise une amélioration et le vote au Parlement de cette loi d'égalité, deux ans plus tard. (Je vous conseille très, très vivement le film sur ce mouvement : *We want sex equality* de Nigel Cole !)

Document N°4 : Photographie de femmes grévistes de l'entreprise Ford à Dagenham en 1984, en Angleterre.

Le panneau « Remember the Petticoat Strike 1968 » renvoie à cette grève mythique des femmes de l'atelier sellerie chez Ford en 1968 ; Voir le film *We want sex equality* sorti en 2011, réalisé par Nigel Cole. La revendication en 1968 comme en 1984 porte d'abord sur le salaire en fonction de la qualification *skilled*. En 1968, cette qualification est jumelée avec une revendication féministe « *sex equality* » et débouchera sur le vote d'une loi sur la parité



professionnelle.

Les conflits sont déclenchés par des raisons diverses : une revendication bien définie, une négociation qui tourne mal, un abus de pouvoir d'un contremaître, une action de solidarité envers des salariés licenciés ou mis à pied, etc. La grève dans la plupart des législations fait intervenir des médiateurs : inspection du travail, juge de paix, syndicaliste. La durée de la grève est très variable ; elle se définit par l'arrêt concerté et collectif du travail. Dans certains cas, la grève s'accompagne d'une occupation du lieu de travail, qui signifie une réappropriation de l'outil d travail. Dans certains cas, la grève peut se heurter aux forces de l'ordre, ou au « lock-

Les employeurs pratiquent volontiers le « lock-out », c'est-à-dire à la fermeture par le patron de l'établissement et le licenciement total, suivi d'une réembauche sélective qui met de côté les éléments perturbateurs. Dans certains cas, la grève est liée à une entreprise, parfois à un secteur, à une région, ou elle peut fédérer nationalement et inter-professionnellement.

#### **4- La conflictualité au travail, une approche contrastée en Europe**

En Europe occidentale, l'influence et leur nombre d'adhérents atteignent leur point culminant dans les années 1960. Les syndicats en Europe en viennent à construire une Confédération européenne des syndicats en 1973. Par leur intervention dans les États-sociaux, dans le dialogue ou les négociations, par la médiatisation des actions syndicales, les syndicats prennent une ampleur politique nouvelle dans les années 1970 et 1980.

Les divergences en Europe l'emportent sur les convergences dans le domaine syndical. La France et l'Italie se lancent beaucoup plus facilement dans l'affrontement et la grève, surtout après la Seconde Guerre mondiale et en fonction d'une politisation très forte des conflits du travail, en dépit d'effectifs qui ne sont jamais majoritaires par rapport au nombre de salariés. Tandis que l'Europe du Nord-Ouest, où les effectifs sont beaucoup plus conséquents, les syndicats sont davantage tournés vers la négociation et interviennent dans la cogestion des entreprises, de la protection sociale des États-providence. Les grèves de 1947 dans le bassin minier du Pas de Calais ou les grèves très dures des dockers en 1949-50 à Marseille, en hostilité à la guerre coloniale d'Indochine. Durant cette grève qui s'étend à tous les grands ports, la dimension politique (pacifisme et antiimpérialisme) se joint aux revendications salariales « Nos trois mille francs ». A l'issue de 20 semaines de grève, c'est un échec pour les dockers.

Les liens avec la vie politique sont étroits et souvent il existe des passerelles entre partis politiques et syndicats, contrairement à ce qui se passe aux États-Unis. Après la Seconde Guerre mondiale, les partis ouvriers, les syndicats et les coopératives prennent de l'importance. Aux États-Unis, les conflits du travail opposent souvent les ouvriers aux entreprises locales. Tandis qu'en Europe, le plus souvent, les conflits opposent les organisations patronales aux organisations salariales. Bien souvent, le pays entier est touché par les mouvements et les apparences de grandes grèves politiques est trompeuse quant à l'ampleur réelle de la pratique gréviste. Ainsi, aux États-Unis, le nombre de jours de grèves est supérieur après la Seconde Guerre mondiale jusqu'aux années 1970 à celui de l'Europe et les grèves ont coûté plus cher à l'économie américaine. Les grèves sont plus nombreuses et concernent à chaque fois davantage de grévistes. Après 1945, en Europe, deux types de grève s'imposent. D'une part quand les partis ouvriers ou socialistes sont au pouvoir, alors les grèves

sont rares, parfois longues et les revendications sont avant tout salariales. Lorsque les régimes sont de droite, les grèves sont associées à des manifestations massives, le nombre de grévistes est plus important, les grèves sont souvent plus courtes. Des différences intra-européennes concernent les taux de syndicalisation et la nature des conflits du travail

Les grèves de 1947, 1953 et 1958 en France, dans un contexte de Guerre froide sont d'une très grande ampleur, d'une très grande violence et opèrent des fractures importantes dans la société. Elles débordent le cadre professionnel des mineurs dans le Nord et des ouvriers d'usines en région parisienne et lyonnaise par des revendications alimentaires et de conditions d'existence qui concernent de larges parties de la société. Dans ces différentes grèves, l'État a réprimé par la force armée les conflits et a eu recours à des réquisitions massives de personnel, voire de l'armée pour remplacer les grévistes.

C'est le cas dans les grèves du Nord Pas de Calais de 1948, après la « bataille du charbon », 80% des mineurs se déclarent en grève, leurs revendications portent sur l'abolition des décrets Lacoste (qui prévoyaient une baisse des salaires, baisse des retraites et des indemnités maladie, en période d'inflation forte !), les salaires, l'amélioration des conditions de travail. Les trois principaux syndicats (CGT, CFTC et FO) soutiennent et encadrent le mouvement. Le 4 octobre 340 000 mineurs sont en grève. Les mineurs lorrains se mettent en grève à leur tour, ainsi que ceux de Firminy (près de St Etienne). Le ministre de l'Intérieur, Jules Moch, déclare la grève insurrectionnelle et envoie la police, l'armée et les blindés. Confrontations de grande violence, armées, qui se terminent par de nombreux blessés, 5 ou 6 morts, des centaines de licenciements et d'emprisonnements. Grande solidarité ouvrière, syndicale et politique, mais aussi de certains intellectuels et de religieux (protestants, catholiques) dans tout le pays

Pour contrer de nombreuses grèves, en Europe, les patrons déclenchent leur arme efficace : le lock-out c'est-à-dire le licenciement collectif pour trier ensuite les ouvriers embauchés ou bien l'engagement temporaire d'ouvriers immigrés pour remplacer les grévistes et casser le mouvement.

## **II Les mouvements sociétaux et politiques (prochain cours)**